



## Pistes d'actions du programme politique de BA pour 2020-2025

### INTRODUCTION

Bardonnex Alternative (BA) a été créée il y a près de 30 ans. Selon ses statuts, l'association a pour but de participer de manière active à la vie communale et de défendre les intérêts des habitant·es. Les objectifs de l'association sont de promouvoir une politique de développement durable, ainsi que des actions socio-culturelles.

Après cinq législatures de participation à la vie politique communale, BA s'est mise en veille en 2014, afin de reprendre des forces. En juin 2019, portée par de nouvelles personnalités et de nouvelles motivations, l'Assemblée générale de l'association a décidé de reprendre ses activités. Rapidement, il est apparu évident de présenter une liste de candidat·es pour les élections du 15 mars 2020.

Ce programme a été élaboré en groupe de travail par les membres, en appliquant un processus de propositions et de prises de décisions démocratiques, afin de définir les mesures et les actions que les élu·es soutiendront et défendront lors de la législature 2020 – 2025.

Au vu des urgences planétaires, BA s'inscrit dans une réflexion et une éthique solidaires, car en agissant dans la vie quotidienne locale, nous pouvons atténuer les dégâts infligés à la Terre.

Les thèmes et les actions qui nous sont particulièrement importants, sont traités dans les points ci-dessous.

### 1. ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### *Environnement*

***L'environnement est l'ensemble des composants naturels de notre planète, l'eau, l'air, les végétaux, les animaux. Les activités polluantes des êtres humains ont dangereusement bouleversé les équilibres naturels de notre environnement. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur. C'est un sujet extrêmement vaste et constituant les préoccupations de la majorité des grandes instances démocratiques, comme les gouvernements nationaux, l'ONU, etc. Afin que les habitant·es de la commune soient concernés par ces questions, il faut identifier des actions permettant d'agir localement.***

## **Développement durable**

**Selon un rapport de l'ONU de 1987, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette réflexion s'appuie sur trois volets :**

### **1. Écologique**

### **2. Social**

### **3. Économique**

- EDD.1 Lancer une campagne ZÉRO DÉCHET. Inciter au tri réfléchi des déchets, à la consommation intelligente de l'eau et de l'électricité.
- EDD.2 Etudier la faisabilité d'un projet de commune solaire (panneaux solaires sur les toits des bâtiment artisanaux).
- EDD.3 Planter des arbres (avec l'école) et défendre ceux qui vont être abattus. Encourager la démarche de l'agroforesterie.
- EDD.4 Entretenir les espaces verts et publics de manière à favoriser la biodiversité.
- EDD.5 Encourager, promouvoir et valoriser une « administration verte ».
- EDD.6 Encourager la culture de produits bios locaux, la mise en place d'un marché hebdomadaire de ces produits, et le partenariat entre des agriculteur·rice·s bios installée·s sur la commune et les habitant·e·s.
- EDD.7 Créer un marché local.
- EDD.8 Soutenir le bio et valoriser le bio existant.
- EDD.9 Soutenir la « charte des jardins ».  
(<https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>)
- EDD.10 Mettre en place des ateliers « zéro déchet » et fabrication de « seeds bomb » (bombes de graines pour la plantation « sauvage »).
- EDD.11 Créer un jardin de permaculture partagé.
- EDD.12 Étudier et soutenir la création d'une ferme didactique.
- EDD.13 Créer un troc annuel de plantes.
- EDD.14 Viser une commune aux espaces verts biologiques.
- EDD.15 Devenir une commune « sans pesticides » (voté en décembre 2019 par le canton).
- EDD.16 Maintenir l'arborisation existante et favoriser la plantation de nouveaux arbres.
- EDD.17 Réexaminer la faisabilité de l'Écopoint de Bardonnex. Attendre la stratégie cantonale en étude et qui vise la simplification du tri – exemple canadien – 2 sortes de tri :
  - a. le papier et le carton
  - b. le reste du recyclable trié mécaniquement.

## 2. MOBILITÉ DOUCE / TRAFIC / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### *Mobilité douce et Trafic*

*La réflexion sur la « mobilité douce » est apparue dans le sillage des questions liées au réchauffement climatique et aux crises de l'énergie. Elle est étroitement liée au « développement durable ». Il faut pouvoir agir localement dans la commune sur ces questions liées à la mobilité douce.*

- MO.1 Développer le réseau cyclable et les chemins pédestres selon le plan directeur cantonal.
- MO.2 Créer un ramassage scolaire durable.
- MO.3 Protéger les habitant·es des nuisances dues au trafic.
- MO.4 Développer des liens avec les communes voisines du Grand Genève.
- MO.5 Favoriser la mobilité douce entre Collonges-sous-Salève et Genève (Carouge-Bachet).
- MO.6 Mettre en place des feux de signalisation sur demande et un passage piéton pour traverser la route des Hospitaliers au niveau ch. Pedriau / ch. Verbant.
- MO.7 Créer un système de vélo-bus pour aller à l'école.
- MO.8 Relancer le concept de subventionnement à la mobilité douce (TPG, vélos ordinaires/à assistance électrique, etc.).
- MO.9 Améliorer la modération du trafic dans tous les villages de la commune.
- MO.10 Relancer la réflexion sur la possibilité de créer des zones de rencontre limitées à 20 km/h dans les villages de la commune.
- MO.11 Favoriser la prise de conscience des difficultés de circulation en renforçant la présence des indicateurs ponctuels de vitesse.
- MO.12 Étudier l'installation de feux de signalisation dissuasifs aux douanes.
- MO.13 En vue d'encourager le covoiturage entre les habitant·es de la commune, organiser une « soirée rencontre ».
- MO.14 Réfléchir à un système de covoiturage par bornes.
- MO.15 Au vu de la non-utilisation des voitures stationnées, créer des places d'autopartage.
- MO.16 Encourager et faciliter le télétravail. Demander à la commune de mettre à disposition un espace de coworking avec des places de travail confortables, connexion internet, etc.

## **Aménagement du territoire**

*L'aménagement du territoire est un ensemble de mesures prises sur la répartition notamment des espaces d'habitations et de loisirs, ainsi que sur les moyens de communications (routes, circulation). Ces mesures sont prises par les gouvernements et les administrations publiques pour influencer la répartition des personnes et des activités sur un territoire donné, selon une définition donnée par la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT).*

*Dans le canton de Genève, ces actions sont à 90% de la compétence cantonale, et pour 10% de la compétence des communes.*

- AT.1 Demander des mesures pour l'embellissement de la commune.
- AT.2 Demander à respecter et à améliorer le plan directeur cantonal.

## **3. COHÉSION SOCIALE / CITOYENNETÉ / SOLIDARITÉ**

### **Cohésion sociale**

*Étudiée en sciences sociales, on peut aussi l'envisager comme la cohésion d'un groupe. Dans le cas d'une commune, le « groupe social » des habitant·es peut se subdiviser en catégories par âge (par exemple les enfants, les adultes actifs, les seniors, etc.) en catégories professionnelles (agriculteur·rices, administrat·ives et fonctionnaires, commerçant·es, artisan·es, artistes, etc.).*

- CS.1 Créer des passerelles (transgénérationnelles) de collaborations entre les diverses associations de la commune (Barozoo / L'Eki-Thé / seniors / pratiques sportives, etc.).
- CS.2 Réunir toutes les associations de la commune, tous partis confondus, pour faire un inventaire des activités et des besoins des communier·ère·s et créer des synergies.
- CS.3 Proposer des projets communs aux habitant·es, afin de renforcer les collaborations et le sentiment de confiance mutuelle.
- CS.4 Mettre en place des ateliers de partage de compétences.
- CS.5 Engager les associations existantes dans des démarches renforçant la cohésion sociale : APE - Association des Parents d'Élèves, foot, jeunesse, CRR - Centre de Réadaptation des Rapaces, aînés, etc.
- CS.6 Lancer la création d'un budget participatif pour développer un projet DD (développement durable) pour la commune.
- CS.7 Soutenir et participer à la pérennité de L'Eki-Thé, café et commerce équitables de la commune, à vocation socio-culturelle.
- CS.8 Augmenter le temps de travail de l'assistante sociale et introduire des prestations de soutien à la parentalité en libre accès (action préventive en milieu familial).
- CS.9 Organiser des visites à domicile chez les personnes âgées et isolées et soutenir les familles par des prestations de soutien en éducation.

## **Solidarité**

***La solidarité est un sentiment qui existe entre des personnes d'un groupe social ou d'une communauté, et qui pousse des personnes à s'accorder une aide mutuelle, soit de par le sentiment affectif (entraide au sein d'une famille), soit par devoir moral (aide aux plus démunis, etc.). La solidarité fait partie de la cohésion sociale d'une commune. Il s'agit d'identifier les projets où une entraide peut s'exercer entre ceux qui en ont besoin et ceux qui peuvent y consacrer du temps et des compétences.***

- SO.1 Créer une « gratifieria » (marché gratuit selon le modèle italien).
- SO.2 Installer un frigo communal.
- SO.3 Installer un « pumpipumpe » (système de troc de services et de biens) ainsi que des boîtes à échanges (livres, objets, etc.).
- SO.4 Aider les habitant·es âgé·es de la commune pour les problèmes administratifs et ceux liés à l'informatique.
- SO.5 Augmenter la part du budget communal dévolu à la solidarité nationale ainsi qu'à la solidarité internationale.
- SO.6 Proposer des réunions de démocratie participative (exemple de Troinex).
- SO.7 Créer des places de crèche soit communales, soit en partenariat avec les communes voisines.
- SO.8 Créer un centre d'échange de services et de bénévolat, avec un lieu attribué et des personnes sur place.
- SO.9 Créer une plate-forme permettant des échanges de services dans la commune.
- SO.10 Proposer un « plan égalité » au sein de l'administration communale. Instaurer le congé parental pour les fonctionnaires de l'administration communale.

## **4. CULTURE / SPORT**

### **Culture**

***La culture est ce qui est commun, ce qui soude un groupe d'individus. Outre les modes de vie, les croyances ou les traditions, elle englobe les arts et leur expression sous toutes ses formes.***

- CT.1 Soutenir et favoriser la danse, le théâtre, la musique, la peinture, l'artisanat, pour contribuer à la cohésion sociale au sein de la commune.
- CT.2 Organiser des cycles de films et de conférences.
- CT.3 Permettre une gestion plus transparente du prêt des salles.
- CT.4 Encourager des projets de médiation et création artistique permettant à des personnes d'horizons très variés de se rencontrer.

- CT.5 Développer la Ferme Garin en « ferme didactique » ou centre culturel (théâtre, musique, expositions, activités culturelles, etc.).
- CT.6 S'assurer qu'un soutien financier est proposé aux familles en difficulté pour la participation à ces activités artistiques.
- CT.7 Embellir la Commune par des œuvres d'art (sculptures, installations, etc.).

## **Sport**

***Le sport est un ensemble de pratiques sous forme de jeux et d'activités physiques individuels ou collectifs quasi universelles depuis l'Antiquité et jusqu'à aujourd'hui. La pratique du sport chez les enfants encourage l'esprit d'équipe, le respect, la solidarité et l'ouverture. Les bienfaits du sport, notamment sur la santé, sur la coordination et la dépense physique sont essentiels. Encourager et garantir l'accès de tous à des pratiques sportives régulières est indispensable.***

- SP.1 Préserver le gazon naturel sur les terrains de sports.
- SP.2 Diversifier les subventions pour différentes formes de sports et investir dans des appareils pour la gym en plein air.

## **5. FINANCES / ÉCONOMIE (sociale et solidaire)**

***L'économie sociale et solidaire (ESS) est une vision nouvelle des finances dans le but de concilier activité économique et équité sociale. Elle porte une attention particulière sur la recherche du bien collectif, l'intérêt général, par une lucrativité limitée aux besoins de la collectivité. Elle nécessite une gouvernance démocratique qui met la priorité sur les personnes plutôt que sur le capital.***

- FE.1 Rechercher des partenariats financiers avec le privé et des subventions cantonales et fédérales.
- FE.2 Maintenir des finances saines tout en gardant stable le montant des centimes additionnels.

## **6. BÂTIMENTS / ÉCOLE**

***A Bardonnex, il s'agit de la gestion des quelques bâtiments publics appartenant à la commune, ainsi que leur maintenance, la construction de bâtiments neufs à utilité publique comme l'école, la salle communale, etc. et la transformation de bâtiments existants pour leur donner de nouvelles utilités (centre culturel, ferme didactique, etc.).***

## **Bâtiments**

- BA.1 Travailler en partenariat avec le propriétaire pour transformer la « Gravière » en P+R connecté au tram.
- BA.2 Installer un marché Bio sur la petite Place de Brunes, près de la fontaine.
- BA.3 Explorer le projet d'une centrale solaire en partenariat avec les SIG et d'autres partenaires.

## **Nouvelle école**

- EC.1 La Mairie va lancer un concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle école. Demander que cette construction soit une « école écologique ».

## **7. NUISANCES SUR LA COMMUNE**

*Parmi les nuisances les plus importantes que nous pouvons constater sur notre commune, et qu'il sera à terme indispensable de traiter, nous avons relevé :*

- N.1 Diminuer le trafic des véhicules dans la commune.
- N.2 Exiger l'application de la loi pour empêcher le trafic de poids lourds au chemin des Rupières (Bardonnex). Malgré l'interdiction, il y passe chaque jour de nombreux camions de très gros formats.
- N.3 Diminuer les bruits et nuisances provenant de la « zone artisanale » (bruits de l'exploitation de la gravière, bruits de camions, exploitation de la tuilerie, etc.).
- N.4 Diminuer l'éclairage nocturne gênant pour la faune nocturne.

## **CONCLUSION**

Ce programme doit être considéré comme une liste non-exhaustive d'idées et de projets à développer, à soutenir et à défendre. Chacun·e peut y contribuer par une gestion démocratique des prises de décisions dans l'intérêt général des habitantes de notre commune.

Bardonnex, janvier 2020